



Conseil économique et social

Distr. générale
25 juillet 2011
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité du bois

Trente-troisième session

Genève, 10-14 mars 2011

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

Débat spécial sur l'économie verte

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Commission européenne des forêts

Trente-sixième session

Antalya, 10-14 octobre 2011

Directives visant à faciliter les échanges de vues au cours du débat spécial sur l'économie verte

Note du secrétariat

Résumé

Le présent document a pour but de faciliter les discussions au cours du débat spécial sur l'économie verte lors de la réunion conjointe du Comité du bois de la CEE à sa soixante-neuvième session, et de la Commission européenne des forêts de la FAO à sa trente-sixième session («Orman 2011: Les forêts dans l'économie verte»). Il contient une série de questions qui devraient servir de fil conducteur aux exposés et aux interventions dans le cadre des différentes tables rondes. On trouvera en annexe des directives générales à l'intention des orateurs et des participants.

Le document précise aussi comment seront élaborées les «leçons à retenir», qui intégreront les conclusions issues des discussions et les points clefs en vue d'adresser un message fort de nature à faire largement connaître les questions abordées au cours des tables rondes.

La présente note devrait être lue en parallèle avec le document ECE/TIM/2011/3-FO:EFC/2011/3, qui contient le texte du Plan d'action relatif au secteur forestier dans le contexte d'une économie verte.

Introduction

1. Le thème qui sous-tend la session conjointe du Comité du bois de la CEE et de la Commission européenne des forêts de la FAO est celui de la place des forêts dans une économie verte. Toutes les discussions menées au cours de la session, y compris les débats sur les marchés, insisteront sur la contribution que le secteur forestier peut apporter à la création d'une telle économie et sur les changements nécessaires pour rendre ce secteur plus écologique. Le débat spécial sur l'économie verte, sous la forme de cinq tables rondes, sera l'occasion d'examiner en détail la façon dont les activités forestières peuvent ou pourraient contribuer à une économie respectueuse de l'environnement. Les tables rondes s'articulent sur les sujets retenus dans le Plan d'action relatif au secteur forestier dans le contexte d'une économie verte, qui sera présenté et examiné à la réunion, puis étoffé à la lumière des discussions tenues à cette occasion.

I. Questions thématiques

2. Les thèmes qui seront abordés au cours des tables rondes sont les suivants:
 - a) **Production et consommation durables de produits forestiers;**
 - b) **Secteur forestier à faible émission de carbone;**
 - c) **Emplois verts dans le secteur forestier;**
 - d) **Biodiversité, et estimation et paiement des services rendus par les écosystèmes forestiers;**
 - e) **Contrôle et gestion du secteur forestier.**
3. Chacun de ces thèmes fera l'objet de trois exposés portant sur des exemples précis et des études de cas. Chaque exposé sera suivi d'interventions et de questions de la part des participants. Les questions qui serviront de fil conducteur s'inspirent des objectifs du Plan d'action. Les réponses apportées contribueront directement à la mise au point du Plan d'action.
4. On trouvera ci-après les questions correspondant aux thèmes à débattre:
 - a) **Questions devant guider la table ronde sur la production et la consommation durables de produits forestiers**
 - 1) Quelles modifications pourraient être apportées aux produits forestiers et à leur production afin de mieux satisfaire, de manière durable, les besoins croissants de la société?
 - 2) Quelles sont les pratiques traditionnelles qui ont un faible impact sur l'environnement et comment pourraient-elles être davantage encouragées?
 - 3) Comment l'innovation en matière de gestion des forêts et de transformation du bois contribue-t-elle à rendre les cycles de production plus propres et les produits plus durables?
 - 4) Comment faire en sorte que les utilisateurs soient dûment informés du degré de durabilité des produits qu'ils achètent?
 - 5) Quel rôle peuvent jouer les normes ou d'autres outils (tels que l'analyse du cycle de vie ou les certifications) en vue de promouvoir la durabilité du bois et des produits ligneux?

b) Questions devant guider la table ronde sur le secteur forestier à faible émission de carbone

- 1) Comment accroître au maximum la contribution du secteur forestier à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à leurs effets?
- 2) Comment encourager le remplacement des matériaux et des énergies non renouvelables?
- 3) Comment encourager l'utilisation en cascade du bois et, de manière générale, son recyclage?
- 4) Comment la capacité des forêts de s'adapter aux changements climatiques peut-elle être améliorée?
- 5) Comment promouvoir encore plus le piégeage du carbone dans les écosystèmes forestiers et son stockage dans les produits ligneux récoltés?

c) Questions devant guider la table ronde sur les emplois verts dans le secteur forestier

- 1) Qu'est-ce qu'un emploi vert dans le secteur forestier?
- 2) Parmi les emplois verts du secteur forestier, lesquels sont nouveaux, en passe d'être créés ou susceptibles de se développer?
- 3) Comment attirer les jeunes générations vers une carrière dans le secteur forestier?
- 4) Quels sont les principaux défis en termes de sécurité et de santé et comment peuvent-ils être relevés?
- 5) Quelles sont les nouvelles méthodes à utiliser ou celles qui devraient être améliorées pour rendre l'exploitation forestière plus écologique?

d) Questions devant guider la table ronde sur la biodiversité et sur l'estimation et le paiement des services rendus par les écosystèmes forestiers

- 1) Comment faire en sorte que les contributions des forêts à la société (fourniture de services, notamment en termes de santé, de biodiversité et de climat) soient correctement évaluées et prises en compte?
- 2) Comment les programmes de paiement des services liés aux écosystèmes fonctionnent-ils?
- 3) Quels problèmes pose leur mise en œuvre?
- 4) Quelles sont les conditions propices au bon fonctionnement des programmes de paiement des services liés aux écosystèmes?
- 5) Comment promouvoir les meilleures pratiques en matière d'élaboration et de mise en œuvre des programmes de paiement des services liés aux écosystèmes?

e) Questions devant guider la table ronde sur le contrôle et la gestion du secteur forestier

- 1) Comment veiller à ce que les politiques et les institutions tant nationales qu'internationales axées sur un secteur forestier durable, aident ce secteur à contribuer au développement d'une économie plus écologique?
- 2) Comment élaborer des moyens d'action au vu des impératifs d'une économie verte?

- 3) Quels systèmes d'information faut-il prévoir pour faciliter la transition vers une économie verte?
- 4) Comment établir des critères et des indicateurs de gestion durable des forêts à l'appui des processus décisionnels?
- 5) Quelles mesures le secteur forestier devrait-il prendre pour pouvoir informer le public et les décideurs du rôle qu'il pourrait jouer dans une économie verte?

II. **Élaboration des «leçons à retenir»**

4. Les tables rondes sur l'économie verte doivent non seulement contribuer à étoffer le Plan d'action mais aussi recenser les enseignements que les participants pourraient tirer de la session et exploiter en vue de favoriser un changement ou, au contraire, un renforcement des pratiques en vigueur dans leur pays ou leur organisation.
5. Pour définir des «leçons à retenir», les bureaux du Comité du bois et de la Commission européenne des forêts ont fait appel au Réseau de spécialistes de la communication dans le secteur forestier, équipe d'experts du Comité et de la Commission qui se consacre à l'élaboration de stratégies et de messages visant à mieux faire connaître la question des forêts en Europe. Le Réseau collaborera avec les participants à la réunion pour formuler des messages concis, percutants et faciles à transmettre, à partir des suggestions des participants. Lors de chaque table ronde, les participants pourront remplir un questionnaire pour indiquer quels sont, selon eux, les points saillants des exposés et des discussions. Les suggestions seront rassemblées par le secrétariat et communiquées au Réseau afin qu'il puisse s'en inspirer.
6. Les délégations sont invitées à s'appuyer sur les directives ci-dessus pour leurs exposés et interventions, et à contribuer aux débats en participant à l'élaboration de «leçons à retenir».

Annexe

Directives à l'intention des intervenants et des participants

1. Les intervenants et les participants sont invités à se concentrer sur les questions indiquées plus haut en abordant les différents sujets dans leurs exposés. Ceux-ci devraient tenter, grâce aux exemples choisis, d'apporter une réponse, à deux questions au moins par thème.
 2. Chaque exposé devrait avoir une durée de douze à quinze minutes. Il est souhaitable de ne pas dépasser ce temps de parole afin de faire place au débat et aux questions. Les intervenants peuvent assortir leurs exposés de diapositives PowerPoint (huit au maximum). Les exposés peuvent être faits en anglais, en français ou en russe, mais, il serait préférable que les diapositives soient en anglais. Les intervenants peuvent également fournir des informations supplémentaires sous forme de dépliants ou de documents à communiquer au cours de la réunion. De plus amples renseignements concernant les exposés sont disponibles auprès de Eve Charles, à l'adresse suivante: eve.charles@unece.org.
-